



**Cagire  
Garonne  
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

NOTE D'INFORMATION AUX HABITANTS

*Pour rappel, tout dépôt illicite et/ou ne respectant pas les règles en vigueur, est passible d'une amende allant de 35 € à 1500€ : articles R632-1, R633-6, R635-8 du Code pénal.*



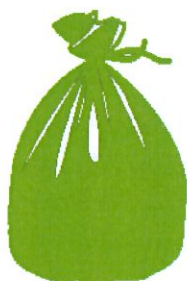
## RAPPEL OM

Les Ordures Ménagères correspondent aux déchets ordinaires produits quotidiennement par le foyer, de la préparation des aliments au nettoyage normal des habitations (balayures, débris de vaisselle, cendres froides etc.).



## DÉPOSER VOS OM DANS DES SACS

Qu'ils soient présentés en bacs ou non, les déchets doivent être déposés en sacs et exempts d'éléments indésirables, comme des déchets ménagers recyclables (verre, conserves, plastiques, papiers) ou des déchets acceptés en déchetterie (encombrants, déchets verts, électroménagers, produits phytosanitaires, ferraille etc.).



## NE PAS TASSER

L'utilisateur ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne doit pas laisser déborder les déchets.

**LES SACS NE DOIVENT PAS ÊTRE CHARGÉS DE PLUS DE 15 KG** de déchets. Ils ne doivent contenir aucun objet dangereux susceptible de blesser le personnel de collecte. Les objets coupants, piquants et/ou tranchants doivent à défaut être emballés pour assurer la sécurité des agents de collecte.

**LES SACS DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT FERMÉS** pour que tout risque d'épanchage des ordures soit écarté, même en cas de renversement du sac. Pour ce faire, leur remplissage doit permettre la prise en main par les agents de collecte.



## SORTIR SA POUCELLE LA VEILLE AU SOIR

Les sacs ou les bacs doivent être présentés devant l'habitation ou l'établissement sur le domaine public (sur le trottoir en bordure de voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique), visibles du service de collecte, ou en bac de regroupement selon le cas.



## NON RESPECT DES CONDITIONS: PAS DE COLLECTE

En cas de non-respect de ces conditions de présentation, une mise en demeure pourra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'utilisateur et un refus de collecte pourra être appliqué.